AAFP Cherbourg	PROTOCOLE CONDUITE A TENIR EN CAS DE COUPURE DE COURANT	Création le 18/06/2024 Version n° 1

1° **Objet et domaine d'application** :

Conduite à tenir pour le personnel en cas de coupure de courant.

2° **Responsabilités** :

Applicable à l'ensemble du personnel et des stagiaires sous la responsabilité de la coordinatrice.

3° **Principe et but** :

S'assurer que personne n'est en danger et s'il y a danger, prendre les dispositions nécessaires.

4° **Modalités de réalisation** :

Une coupure de courant à lieu au moment de votre intervention chez un usager :

Évaluer la situation :

- S'assurer que l'usager ne soit pas en danger immédiat.
- Déterminer si la coupure de courant concerne uniquement le domicile de l'usager ou si elle est généralisée au quartier.

Communication et signalement :

- Expliquer calmement la situation à l'usager et lui assurer que des mesures appropriées sont en cours.
- Informer immédiatement le superviseur ou la personne responsable de l'association pour signaler la coupure de courant.
- Si la coupure semble locale (par exemple, uniquement dans le domicile de l'usager), appeler le fournisseur d'électricité pour signaler la panne et obtenir des informations sur la durée estimée de la coupure.

Assurer la sécurité de l'usager :

- Allumer des lampes de poche
- S'assurer que les équipements médicaux essentiels fonctionnent sur batterie de secours ou manuellement. Contacter les services d'urgence si l'équipement vital cesse de fonctionner.
-
- En hiver, couvrir l'usager avec des couvertures supplémentaires. En été, s'assurer que l'usager reste hydraté et dans un endroit frais.

Suivi et soutien :

- Si l'usager a des membres de la famille ou des contacts d'urgence, les informer de la situation et de l'état de l'usager.
- Rester vigilant aux signes de détresse de l'usager et assurer une présence constante jusqu'à ce que la situation soit résolue.

Rappel numéro d'astreinte : 06 15 26 72 30